



## **WSP confirme avoir présenté à Arcadis N.V. une déclaration d'intérêt indicative non contraignante visant l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation du capital-actions d'Arcadis N.V. moyennant un prix d'offre de 51,50 euros par action**

- WSP a présenté une proposition indicative non contraignante visant l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation du capital-actions d'Arcadis le 23 juillet 2026.
- La contrepartie offerte prévue s'élève à 51,50 euros par action ordinaire (avec dividende).
- Le regroupement de WSP et d'Arcadis, s'il est réalisé, aurait un effet relutif et produirait des synergies importantes ainsi que des occasions de levier opérationnel : il devrait entraîner, à l'égard du résultat net ajusté par action<sup>1</sup> de WSP, une relation d'un pourcentage à l'extrémité supérieure de la fourchette à un chiffre<sup>1,2</sup> avant toute synergie et une relation d'environ 15 % une fois les synergies réalisées<sup>1,2</sup> (pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le résultat net de base par action attribuable aux actionnaires était de 7,38 \$ et le résultat net ajusté par action était de 9,58 \$). En outre, le regroupement aurait également un effet relutif au chapitre de la présence géographique, des données, de l'expertise sectorielle, de la clientèle et des capacités.
- La contrepartie offerte représente une valeur juste et très intéressante pour les actionnaires d'Arcadis, car elle prévoit une prime de 45,8 % par rapport au cours de clôture par action non touché de 35,32 euros le 22 juillet ainsi qu'une prime de 48,1 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 3 mois, une prime de 59,0 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 6 mois et une prime de 41,6 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 12 mois.
- Les actionnaires d'Arcadis auront la possibilité de choisir de recevoir une contrepartie en espèces leur offrant la certitude immédiate de réaliser de la valeur et/ou des actions de WSP et de participer à la création de valeur future de l'entreprise issue du regroupement. La contrepartie totale serait constituée à parts sensiblement égales d'actions et d'espèces.
- WSP accueillerait favorablement l'arrivée de la Fondation Lovinklaan et de Katalys parmi ses actionnaires de référence. WSP a le plus grand respect pour la mission et les responsabilités de la Fondation Lovinklaan et de Katalys et s'engage à leur permettre de jouer un rôle semblable dans l'entité issue du regroupement. Si la Fondation Lovinklaan et Katalys choisissent de ne recevoir que des actions de WSP, les actionnaires d'Arcadis qui ne sont pas l'une des fondations recevront environ 65 % de la contrepartie en espèces et environ 35 % de la contrepartie en actions de WSP.
- L'opération entraînerait l'occasion d'accélérer de manière importante l'innovation technologique, notamment grâce à des investissements dans l'IA, à une échelle sans précédent. Ensemble, WSP et Arcadis disposeront d'un volume accru de données exclusives, de connaissances plus approfondies en ingénierie et d'un accès à un plus grand nombre de clients.
- Le regroupement, s'il est réalisé, réunirait deux sociétés hautement complémentaires et créerait un champion mondial doté d'une présence considérablement étendue en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Australie et en Europe centrale.
- Le regroupement, s'il est réalisé, donnerait lieu à des capacités considérablement améliorées dans plusieurs secteurs verticaux à forte croissance, notamment ceux de l'eau, de la fabrication avancée (notamment les centres de données, les produits pharmaceutiques et les semi-conducteurs), ainsi que des services-conseils, des technologies numériques, des programmes et de la gestion de programmes, le tout conformément au plan d'action stratégique mondial 2025-2027 de WSP.
- Ce regroupement, s'il est réalisé, procurerait également une envergure, une diversification et une résilience accrues à l'ensemble des parties prenantes, y compris ses employés, ses actionnaires, ses clients et ses partenaires, ainsi qu'aux collectivités au sein desquelles WSP exerce ses activités.
- La proposition de WSP n'est assujettie à aucune condition de financement et WSP entend maintenir la solidité de son bilan et une notation de première qualité.
- La proposition indicative reflète une proposition révisée et bonifiée à la suite de la proposition antérieure présentée par WSP à Arcadis le 1<sup>er</sup> juillet 2026, laquelle proposition a été rejetée par Arcadis.
- WSP a présenté sa proposition au comité exécutif et au conseil de surveillance d'Arcadis et les a invités à en discuter en vue de réaliser une opération amicale recommandée.

<sup>1</sup> Mesure financière non conforme aux IFRS ou ratio financier non conforme aux IFRS de nature prospective qui n'a pas de définition normalisée prescrite en vertu des IFRS

et qui pourrait ne pas être comparable aux mesures ou aux ratios semblables utilisés par d'autres émetteurs. Voir « Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et « Déclarations prospectives » ci-après.

<sup>2</sup> L'évaluation par WSP des synergies potentielles est principalement basée sur son point de vue externe, l'expérience qu'elle a tirée d'acquisitions précédentes et l'information accessible au public et pourrait différer considérablement de ses attentes.

MONTREAL, 24 juill. 2026 -- Groupe WSP Global Inc. (TSX : WSP) (« WSP ») confirme, à la suite des récentes spéculations du marché et du communiqué d'Arcadis daté du 24 juillet, avoir présenté au comité exécutif et au conseil de surveillance d'Arcadis N.V. (« Arcadis ») une proposition indicative exposant en détail son point de vue quant aux motifs et aux avantages d'un regroupement entre Arcadis et WSP au moyen d'une offre publique amicale recommandée visant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation du capital-actions d'Arcadis moyennant une contrepartie de 51,50 euros par action ordinaire d'Arcadis.

Cette proposition fait suite à plusieurs interactions et pourparlers entre les présidents du conseil et les chefs de la direction d'Arcadis et de WSP au cours des six derniers mois. De plus, le 1<sup>er</sup> juillet, WSP a présenté à Arcadis une proposition indicative initiale non contraignante visant l'acquisition de toutes ses actions émises et en circulation moyennant une contrepartie de 48,50 euros par action. Puis, cette proposition a été rejetée par Arcadis le 14 juillet.

Aucune entente définitive n'a été conclue, et toute opération éventuelle demeure assujettie à une entente sur les modalités entre WSP et Arcadis. Rien ne garantit qu'une opération sera réalisée ni que les conditions auxquelles elle pourrait être assujettie seront remplies.

WSP prend note des observations faites par Arcadis dans son communiqué du 24 juillet et dans sa lettre rejetant la proposition initiale de WSP le 14 juillet, selon lesquelles la proposition initiale ne répondait pas aux préoccupations relatives à l'adéquation stratégique et culturelle, à la certitude de réalisation de l'opération et aux intérêts des autres parties prenantes. WSP estime que la proposition initiale répondait à ces questions et présentait d'autres éléments, notamment quant aux motifs stratégiques, à la gouvernance, à l'intégration, aux engagements non financiers et aux rôles de la Fondation Lovinklaan et de Katalys, et ce, de façon détaillée. WSP s'est efforcée de préciser ces préoccupations en tentant d'en discuter de façon constructive avec Arcadis.

Pour l'heure, le comité exécutif et le conseil de surveillance d'Arcadis n'ont pas accepté les nombreuses invitations de WSP à discuter des propositions et à négocier une opération amicale recommandée. WSP invite à nouveau le comité exécutif et le conseil de surveillance d'Arcadis à discuter de sa dernière proposition et à se pencher sur les préoccupations résiduelles dans le cadre de pourparlers constructifs.

#### **Autres détails de la proposition**

La proposition indicative envisage une contrepartie offerte de 51,50 euros (avec dividende) par action ordinaire d'Arcadis, ce qui représente :

- une prime d'environ 45,8 % par rapport au cours de l'action non touché de 35,32 euros par action ordinaire le 22 juillet 2026;
- une prime d'environ 48,1 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 3 mois de 34,77 euros par action ordinaire le 22 juillet 2026;
- une prime d'environ 59,0 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 6 mois de 32,38 euros par action ordinaire le 22 juillet 2026;
- une prime d'environ 41,6 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 12 mois de 36,36 euros par action ordinaire le 22 juillet 2026.

Aux termes de la proposition indicative, les actionnaires d'Arcadis auraient la possibilité de choisir de recevoir, selon leur préférence, une contrepartie en espèces ou des actions de WSP, sous réserve d'une répartition proportionnelle dans l'éventualité où l'un ou l'autre des choix ferait l'objet d'une souscription excédentaire. Dans l'ensemble, la contrepartie serait constituée à parts sensiblement égales d'espèces et d'actions de WSP. Les actionnaires d'Arcadis optant pour la composante en actions auraient l'occasion de participer à la création de valeur future de l'entreprise issue du regroupement. L'opération devrait entraîner, à l'égard du résultat net ajusté par action<sup>1</sup> de WSP, une relation d'un pourcentage à l'extrémité supérieure de la fourchette à un chiffre<sup>1,2</sup> avant les synergies et une relation d'environ 15 % une fois les synergies réalisées<sup>1,2</sup> (pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le résultat net de base par action attribuable aux actionnaires était de 7,38 \$ et le résultat net ajusté par action était de 9,58 \$). En outre, le regroupement aurait également un effet relatif au chapitre de la présence géographique, des données, de l'expertise sectorielle, de la clientèle et des capacités.

WSP accueillerait favorablement l'arrivée de la Fondation Lovinklaan et de Katalys parmi ses principaux actionnaires. WSP a le plus grand respect pour la mission et les responsabilités de la Fondation Lovinklaan et de Katalys et s'engage à leur permettre de jouer un rôle semblable dans l'entité issue du regroupement. Si la Fondation Lovinklaan et Katalys choisissent de ne recevoir que des actions de WSP, les actionnaires autres que la fondation recevront environ 65 % de la contrepartie en espèces et environ 35 % de la contrepartie en actions de WSP, sous réserve de la répartition proportionnelle susmentionnée.

La proposition de WSP n'est assujettie à aucune condition de financement et offrirait aux actionnaires d'Arcadis une valeur intéressante. WSP maintient l'un des bilans les plus solides du secteur, comme en témoigne sa notation de première qualité. WSP devrait conserver un solide bilan et un profil de crédit de catégorie investissement à la suite de la réalisation de l'opération conformément aux modalités indiquées dans la proposition indicative.

#### **Des entreprises plus fortes ensemble**

WSP estime que la proposition représente une occasion unique et hautement intéressante de réunir deux entreprises

complémentaires à un moment charnière pour le secteur de l'ingénierie, d'accroître les capacités de prestation de services aux clients et de renforcer l'envergure, la diversification et la résilience de la plateforme combinée.

La transformation mondiale alimentée par l'intelligence artificielle (IA) avantagera les entreprises mondiales qui disposent de l'expertise la plus approfondie et des plateformes les plus étendues à l'échelle internationale. L'IA renforcera considérablement les capacités du secteur de l'ingénierie et, conjointement, WSP et Arcadis seront idéalement positionnées pour jouer un rôle de chef de file dans cette transformation. Le regroupement avec Arcadis créerait un capital intellectuel combiné plus important et accélérerait l'innovation technologique grâce à l'accès à un volume accru de données exclusives relatives aux projets, à des connaissances plus approfondies en ingénierie et à un plus grand nombre d'occasions, ce qui se traduirait ultimement par de meilleurs résultats pour les parties prenantes de WSP et d'Arcadis.

Un regroupement avec WSP permettrait d'atténuer les risques associés aux plans autonomes d'amélioration stratégique et opérationnelle d'Arcadis et accélérerait l'atteinte des objectifs stratégiques d'Arcadis à l'égard de ses buts établis, notamment en matière d'envergure, de croissance, de technologies numériques, d'innovation, d'approche axée sur le client, de développement durable et de profil financier. WSP estime que son regroupement avec Arcadis serait dans l'intérêt d'Arcadis et présenterait des avantages financiers et stratégiques intéressants et avantageux pour les parties prenantes d'Arcadis, notamment les avantages attendus suivants :

- renforcement de la plateforme combinée grâce à une envergure, une diversification et une résilience accrues sur le plan géographique et dans les marchés finaux;
- amélioration de la proposition de valeur offerte aux clients grâce à des solutions plus approfondies, plus efficaces et plus complètes, créant ainsi d'importantes occasions d'accélération de la croissance des produits des activités ordinaires;
- création d'occasions de ventes croisées au sein de la clientèle combinée, tirant parti de capacités complémentaires dans l'ensemble des domaines d'expertise;
- accélération des capacités en matière d'IA et de technologies numériques grâce à la mise en commun d'investissements technologiques complémentaires et de plateformes de prestation de services fondées sur l'IA;
- importants leviers d'exploitation et synergies favorisant une efficacité accrue et permettant le réinvestissement dans les talents, les technologies et la croissance;
- création d'un employeur de premier plan offrant de meilleures possibilités de perfectionnement professionnel, de mobilité et d'apprentissage, ainsi qu'une proposition de valeur bonifiée pour les talents;
- accueil favorable par WSP du maintien et de l'accroissement du rôle important de la Fondation Lovinklaan à titre d'actionnaire important de l'entité issue du regroupement, grâce à l'élargissement de ses programmes et de ses initiatives à l'ensemble des quelque 120 000 employés.

Alexandre L'Heureux, chef de la direction de WSP :

*« Nous avons un immense respect pour Arcadis, son héritage remarquable de 135 ans, son équipe de direction et ses employés talentueux. De plus, nos organisations ont établi une relation de longue date en tant que partenaires dans le cadre de certains projets les plus importants au monde. Nous estimons que le regroupement de WSP et d'Arcadis donnerait naissance à une plateforme mondiale exceptionnellement solide, mieux outillée pour répondre aux besoins changeants des clients, accélérer l'innovation et l'adoption de l'IA au moyen de données de projets exclusives et du capital intellectuel, investir dans les talents et générer une valeur durable à long terme pour les actionnaires, les employés, les clients et les collectivités. Dans un contexte de transformation du secteur, marqué par une complexité croissante et une consolidation accélérée, nous croyons que le moment est venu de réunir deux organisations hautement complémentaires qui partagent des valeurs, des cultures et des ambitions communes. Nous abordons cette occasion dans un esprit de partenariat et de respect et sommes enthousiastes à la perspective d'accueillir les employés d'Arcadis dans cette aventure passionnante. Nous nous réjouissons à l'idée d'engager un dialogue constructif avec le comité exécutif et le conseil de surveillance d'Arcadis afin d'examiner une opération amicale recommandée qui permettra de réaliser pleinement le potentiel de notre avenir commun. »*

WSP est prête à agir rapidement et sera en mesure d'effectuer une vérification diligente de confirmation dans un court délai après avoir obtenu l'accès aux renseignements demandés, parallèlement à la négociation d'une convention de fusion conforme aux pratiques applicables aux offres publiques d'achat aux Pays-Bas. WSP s'attend à ce qu'une telle convention de fusion comporte les dispositions usuelles pour des opérations de cette nature, particulièrement sur le plan des engagements non financiers relatifs aux employés, à la gouvernance, à la stratégie et à la structure organisationnelle, aux clients, aux partenaires, à l'identité et à la marque d'Arcadis, ainsi qu'aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Dans ce contexte, WSP a présenté au comité exécutif et au conseil de surveillance d'Arcadis une proposition détaillée et précise.

L'opération proposée serait assujettie aux conditions usuelles à la conclusion de l'offre et préalables à la conclusion de l'offre pour une opération de cette nature, notamment la recommandation par le comité exécutif et le conseil de surveillance, l'atteinte d'un seuil minimal d'acceptation et la satisfaction des conditions prévues par la réglementation habituelles.

D'autres annonces seront publiées en temps voulu, le cas échéant.

**À propos de WSP**

WSP est l'une des plus grandes firmes de solutions en matière d'ingénierie, de sciences et d'infrastructures au monde, réunissant une expertise en ingénierie, en service-conseil et en sciences afin de façonner ses communautés pour faire progresser l'humanité. Depuis ses débuts locaux à sa présence mondiale actuelle, WSP mène ses activités dans plus de 50 pays et emploie environ 83 000 personnes, appelées Visionniers et Visionnières. Ensemble, ses équipes élaborent des solutions avant-gardistes et réalisent des projets innovants dans les secteurs du transport, des infrastructures, de l'environnement, du bâtiment, de l'énergie, de l'eau, des mines et des métaux. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX : WSP).

## Déclarations prospectives

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse ne sont pas fondés sur des faits historiques ou actuels et peuvent constituer des déclarations prospectives ou de l'information prospective (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives peuvent comprendre des estimations, des plans, des ambitions stratégiques, des objectifs, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des indications, des perspectives ou d'autres déclarations qui ne sont pas des énoncés de faits, y compris des renvois à des hypothèses.

Les déclarations prospectives faites par WSP dans le présent document comprennent notamment des déclarations concernant l'opération éventuelle avec Arcadis, les avantages, les synergies et les occasions liés à celle-ci; la conclusion d'une entente définitive avec Arcadis à l'égard de l'opération éventuelle; les conditions préalables auxquelles l'opération éventuelle serait assujettie; les liquidités disponibles, l'attrait de l'opération éventuelle d'un point de vue financier et la relation prévue de divers paramètres financiers (notamment la relation estimative); les attentes concernant les synergies prévues; la force, la complémentarité et la compatibilité de l'entreprise d'Arcadis avec l'entreprise et les équipes existantes de WSP; les autres avantages anticipés de l'opération éventuelle et leur incidence prévue sur l'exécution par WSP de son plan stratégique et de sa vision à long terme, sa croissance future, ses résultats d'exploitation, son rendement financier, ses activités, ses perspectives et les occasions qui s'offrent à elle, les perspectives commerciales de WSP, ses objectifs, son expansion, ses plans, son intégration, ses stratégies de croissance et ses autres priorités stratégiques, ainsi que sa position de chef de file sur ses marchés; les déclarations relatives à la croissance future de WSP, à ses résultats d'exploitation, à son rendement financier, à ses activités, à son entreprise, aux perspectives et aux occasions futures, aux synergies attendues et à certains ratios financiers attendus ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits passés.

Les déclarations prospectives de WSP sont fondées sur des hypothèses que cette dernière considère comme raisonnables en date des présentes, comme les hypothèses figurant dans le présent document, notamment les principales hypothèses concernant l'approbation de l'opération éventuelle par le comité exécutif et le conseil de surveillance d'Arcadis, si une entente définitive sera négociée et conclue avec succès relativement à l'opération éventuelle, si l'opération éventuelle ou toute autre opération sera réalisée, la possibilité que l'opération éventuelle, même si une entente définitive est conclue, ne soit pas réalisée selon les modalités ou les conditions ou selon l'échéancier envisagés, ou qu'elle ne soit pas réalisée du tout en raison de l'incapacité d'obtenir ou de satisfaire, en temps opportun ou autrement, le niveau d'acceptation minimal des actionnaires pour l'opération éventuelle et d'autres conditions (y compris l'obtention des approbations des autorités de réglementation) à la clôture de l'opération éventuelle ou pour d'autres raisons; la capacité de WSP à conserver et à attirer de nouveaux clients, à réaliser des synergies et à maintenir sa position sur le marché grâce à la réussite des plans d'intégration relatifs à l'opération éventuelle; la capacité de WSP à réaliser l'intégration d'Arcadis dans les délais prévus et aux niveaux de coûts attendus; la capacité de WSP à attirer et à maintenir en poste les employés clés dans le cadre de l'opération éventuelle; les estimations et les attentes de la direction en ce qui concerne les conditions économiques et commerciales futures et d'autres facteurs liés à l'opération éventuelle et l'incidence qui en résulte sur la croissance et la relation de divers paramètres financiers; les attentes de la direction en ce qui concerne le rendement et les conditions économiques futurs, ainsi que d'autres facteurs liés à Arcadis; la réalisation des avantages stratégiques, financiers et autres attendus de l'opération éventuelle dans les délais prévus; ainsi que les hypothèses sous-jacentes au plan d'action stratégique mondial 2025-2027 publié le 12 février 2025 et les perspectives financières de 2026 figurant dans les communiqués de presse de WSP datés du 25 février 2026 et du 6 mai 2026.

Toute déclaration prospective qui figure dans le présent communiqué de presse et qui constitue des perspectives financières ou de l'information financière prospective au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable vise à informer les investisseurs sur WSP, notamment sur son évaluation des plans financiers futurs, sans garantie de convenir à d'autres fins. Les perspectives financières (y compris les hypothèses au sujet d'événements futurs, comme la situation économique et les actions envisagées, fondées sur les renseignements pertinents dont WSP dispose actuellement), tout comme les déclarations prospectives en général, reposent sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles et sont assujetties à des incertitudes et à des risques inhérents ainsi qu'à d'autres facteurs.

Bien que WSP estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives soient raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Dans leur évaluation de ces déclarations prospectives, les investisseurs doivent spécifiquement tenir compte de divers facteurs de risque qui, s'ils se concrétisent, pourraient faire différer considérablement les résultats ou les événements réels de WSP des résultats exprimés, expressément ou implicitement, par les déclarations prospectives. Ces facteurs de risque comprennent notamment : l'incapacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise suffisantes; l'augmentation des coûts immobiliers; la détérioration de notre situation financière ou de notre position de trésorerie nette; nos besoins en matière de fonds de roulement; nos comptes clients; la hausse de notre endettement et la mobilisation de capitaux; la dépréciation des actifs à long terme; notre exposition aux monnaies étrangères; nos impôts sur le résultat; ainsi que les autres risques dont il est fait mention dans les rapports que WSP dépose de temps à autre auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières ou des commissions des valeurs mobilières, ou dans les autres documents que WSP rend publics, et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats indiqués de manière explicite ou implicite dans les déclarations prospectives.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de nos attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont décrits plus en détail à la rubrique 20, « Facteurs de risque », du rapport de gestion pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2025 de WSP et à la rubrique 17, « Facteurs de risque », du rapport de gestion pour le premier trimestre clos le 27 mars 2026 de WSP, qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), lesquelles rubriques sont intégrées par renvoi aux présentes. Les résultats et les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles en raison des risques associés à notre secteur d'exploitation, à notre industrie et à l'économie mondiale, de même qu'en raison des postulats avancés relativement à ces risques. Par conséquent, rien ne garantit que les résultats réels seront conformes aux résultats décrits dans les déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse témoignent des attentes de WSP en date des présentes et sont par conséquent susceptibles de changer après cette date. Sauf si les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, WSP n'a aucunement l'obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives présentées dans le présent communiqué de presse, que ce soit en raison d'une nouvelle information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont présentées expressément sous réserve de la présente mise en garde. WSP peut également formuler verbalement des déclarations prospectives à l'occasion. WSP conseille de lire les paragraphes ci-dessus ainsi que les facteurs de risque décrits à la rubrique 20, « Facteurs de risque », de son rapport de gestion pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2025 et à la rubrique 17, « Facteurs de risque », de son rapport de gestion pour le premier trimestre clos le 27 mars 2026 pour obtenir une description de certains facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de WSP diffèrent sensiblement des résultats exprimés ou sous-entendus dans toute déclaration prospective verbale. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

### **Mise en garde**

Le présent document constitue une annonce publique de WSP conformément aux dispositions de l'article 5, paragraphe 2, du décret sur les offres publiques d'achat (*Besluit openbare biedingen Wft*). La présente annonce ne constitue pas une offre, ni la sollicitation d'une offre, d'achat ou de souscription de titres. Toute offre sera présentée uniquement au moyen d'une notice d'offre. La présente annonce n'est pas destinée à être diffusée, publiée ou distribuée, en tout ou en partie, directement ou indirectement, dans un autre territoire où une telle diffusion, publication ou distribution serait illégale ou à partir d'un tel territoire.

### **Hypothèses sous-jacentes supplémentaires**

WSP met en garde contre le fait que les hypothèses utilisées pour préparer la relation estimative avant les synergies et la relation après les synergies pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes de WSP présentées dans le présent communiqué de presse. WSP a étudié de nombreuses hypothèses relatives à l'économie et au marché concernant le taux de change, la concurrence, l'environnement politique et les résultats économiques de chaque région dans laquelle WSP et Arcadis exercent leurs activités. En plus des hypothèses énoncées ci-dessus à la rubrique « Déclarations prospectives », les hypothèses suivantes ont été utilisées pour préparer les mesures financières prospectives qui suivent :

#### **Relation avant les synergies :**

- la croissance interne des produits des activités ordinaires nets de WSP après la réalisation de l'acquisition sera conforme au rendement historique de WSP sur 24 mois (les produits des activités ordinaires et les produits des activités ordinaires nets de WSP se sont respectivement établis à 4 854,1 M\$ et à 3 672,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025);
- la croissance interne des produits des activités ordinaires nets d'Arcadis après la réalisation de l'acquisition sera conforme aux prévisions consensuelles du marché sur 24 mois (les produits des activités ordinaires bruts et les produits des activités ordinaires nets d'Arcadis se sont respectivement établis à environ 4 875 M€ et à 3 760 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025).

#### **Relation après les synergies :**

- la croissance interne des produits des activités ordinaires nets de WSP après la réalisation de l'acquisition sera conforme au rendement historique de WSP sur 24 mois (les produits des activités ordinaires et les produits des activités ordinaires nets de WSP se sont respectivement établis à 4 854,1 M\$ et à 3 672,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025);
- la croissance interne des produits des activités ordinaires nets d'Arcadis après la réalisation de l'acquisition sera conforme aux prévisions consensuelles du marché sur 24 mois (les produits des activités ordinaires bruts et les produits des activités ordinaires nets d'Arcadis se sont respectivement établis à environ 4 875 M€ et à 3 760 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025);
- les synergies de coûts prévues découlant de l'acquisition seront entièrement réalisées dans les 24 mois suivant la réalisation de l'acquisition.

### **MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES**

WSP présente ses résultats financiers conformément à la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire*. WSP utilise un certain nombre de mesures financières pour évaluer ses résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (les « IFRS »). Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux types de mesures suivantes utilisées par WSP : (i) les mesures financières non conformes aux IFRS; (ii) les ratios non conformes aux IFRS; (iii) le total des mesures sectorielles; (iv) les mesures de gestion du capital; et (v) les mesures financières supplémentaires.

Dans le présent document, WSP peut utiliser les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières suivantes : la relation avant les synergies; la relation après les synergies et le résultat net ajusté par action. À l'exception de la relation avant les synergies et de la relation après les synergies, au sens qui leur est donné ci-après, des explications sur la composition et l'utilité de ces mesures sont présentées dans la rubrique 19, « Glossaire des mesures sectorielles, des mesures financières non conformes aux IFRS et des autres mesures financières », du rapport de gestion de WSP pour le premier trimestre et la période de trois mois clos le 27 mars 2026 (le « rapport de gestion du T1 2026 »), dont la rubrique est intégrée par renvoi dans le présent document, lequel est disponible sur le site Web de WSP au [www.wsp.com](http://www.wsp.com), et déposé sur SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent communiqué de presse fait référence aux produits des activités ordinaires nets d'Arcadis. Cette information financière est tirée des états financiers consolidés d'Arcadis pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, lesquelles sont fondées sur des méthodes de comptabilité différentes de celles des IFRS publiées par l'*International Accounting Standards Board*, que WSP utilise pour préparer ses propres états financiers. WSP n'a pas vérifié de façon indépendante cette information financière relative à Arcadis et n'assume aucune responsabilité ni obligation quant à la vérification, à l'exactitude ou à l'exhaustivité de cette information. Il convient de ne pas se fier indûment à l'information financière relative à Arcadis figurant aux présentes.

La « relation avant les synergies » est calculée comme l'augmentation du résultat net ajusté pro forma prévisionnel par action de WSP pour l'exercice clos 24 mois après la fin de l'exercice au cours duquel la clôture de l'acquisition survient, compte tenu de l'acquisition, de son financement et de tout ajustement lié à l'acquisition, excluant les synergies, comparativement au résultat net ajusté prévisionnel par action de WSP pour la période correspondante, avec chaque élément pris individuellement. Voir la rubrique « Hypothèses sous-jacentes supplémentaires » du présent document.

La « relation après les synergies » est calculée comme l'augmentation du résultat net ajusté pro forma prévisionnel par action de WSP pour l'exercice clos 24 mois après la fin de l'exercice au cours duquel la clôture de l'acquisition survient, compte tenu de l'acquisition, de son financement et de tout ajustement lié à l'acquisition, comparativement au résultat net ajusté prévisionnel par action de WSP pour la période correspondante, avec chaque élément pris individuellement. Voir la rubrique « Hypothèses sous-jacentes supplémentaires » du présent document.

Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières figurant dans le présent document n'ont aucune signification normalisée prescrite par les IFRS. La direction de WSP estime que ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières fournissent des renseignements utiles aux investisseurs au sujet de la situation financière et des résultats d'exploitation de WSP et des autres entités dont il est question aux présentes puisqu'elles constituent des indicateurs clés supplémentaires de leur performance. La rubrique 19, « Glossaire des mesures sectorielles, des mesures financières non conformes aux IFRS et des autres mesures financières » du rapport de gestion du T1 2026 présente aux investisseurs des renseignements supplémentaires utiles au sujet de ces mesures. Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont aucune signification normalisée prescrite par les IFRS et peuvent différer des calculs similaires présentés par d'autres émetteurs et pourraient donc ne pas être comparables à celles-ci. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme un substitut à l'information financière correspondante établie conformément aux IFRS.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

---

**Alain Michaud**

Chef de la direction financière

Groupe WSP Global Inc.

[alain.michaud@wsp.com](mailto:alain.michaud@wsp.com)

Téléphone : 438 843-7317